



## Protection du climat: les entreprises dépassent les objectifs

Le nouveau rapport annuel de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) est plus que réjouissant. Les 3800 entreprises qui ont pris un engagement de réduction des émissions et d'augmentation de l'efficacité énergétique (conventions d'objectifs) ont déjà atteint les objectifs fixés pour 2020. En vue de la révision de la loi pour la période 2021-2030, economie suisse demande de changer le système existant. À l'avenir, toutes les entreprises qui le souhaitent doivent avoir la possibilité de signer un engagement de réduction et de se libérer ainsi de la taxe CO<sub>2</sub>. Cela permettrait d'obtenir un effet maximal.

La combinaison d'une taxe sur le CO<sub>2</sub> modérée et d'engagements de réduction des émissions est un succès du point de vue écologique. C'est ce que montre le dernier [rapport annuel de l'AEnEC](#). Jusqu'à fin 2016, soit trois ans avant l'échéance, les entreprises concernées ont réduit leurs émissions de plus de 400 000 tonnes et atteint une intensité CO<sub>2</sub> de 91,2%. Par rapport à 1990, les émissions de l'économie helvétique ont diminué de presque 30%. Des résultats comparables ont été atteints pour la consommation d'électricité. Grâce aux économies réalisées, les entreprises consomment environ 2 milliards de kilowattheures de moins par année. Leur efficacité énergétique a augmenté de 7%. Au total, l'économie apporte une contribution significative à la politique climatique.

### Une combinaison très efficace: taxe CO<sub>2</sub> et conventions d'objectifs

Les engagements de réduction des émissions et de la consommation d'énergie sont bénéfiques du point de vue économique et écologique. Les conventions d'objectifs n'agissent pas seulement positivement sur la gestion de l'énergie dans les entreprises. En combinaison avec une taxe sur le CO<sub>2</sub>, elles ont un effet incitatif intelligent. Qui réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> ou sa consommation d'énergie baisse ses coûts et reste ainsi compétitif par rapport à la concurrence internationale. Cet effet de la taxe CO<sub>2</sub> augmente avec le nombre d'entreprises qui signent une convention d'objectifs.

## **economiesuisse demande un accès libre aux conventions d'objectifs**

Actuellement, seule une minorité d'entreprises peut conclure une convention d'objectifs. Pour la période 2021-2030, economiesuisse demande l'ouverture du système existant. Concrètement, toutes les entreprises qui le souhaitent doivent pouvoir conclure une convention et bénéficier du remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Il s'agit d'éliminer toutes les entraves qui bloquent l'accès à cette option (seuils, taxe minimale, par exemple). De plus, les coûts de mise en œuvre et la charge administrative doivent rester le plus bas possible. L'augmentation du nombre d'entreprises engagées nécessite en particulier une simplification et une meilleure coordination des conventions d'objectifs, des contrôles par sondages, la fixation de buts standards et la formation de groupe d'entreprises. L'objectif est de maintenir la charge administrative à son niveau d'aujourd'hui.